

S'installer en PPAM (Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales) dans le Lot

Cette formation permet à des porteurs de projets en PPAM de préciser leur projet d'installation dans le Lot en analysant des fermes : leur système de production et les trajectoires d'installation des paysan.e.s.

Objectifs de la formation

Aller à la rencontre de 2 structures paysannes différentes pour une même production (ex : structure faiblement outillée en vente directe et structure plus importante en vente en circuits longs) Comprendre les logiques d'un système d'exploitation et les ch

Déroulé

Jour 1 : visite de la ferme 1 : analyse de son système d'exploitation et de la trajectoire professionnelle du ou de la Paysanne

Jour 2 : visite de la ferme 2 : analyse de son système d'exploitation et de la trajectoire professionnelle du ou de la Paysanne

Jour 3 : retour sur les 2 journées et travail sur son projet pour affiner ses choix (production, commercialisation, temps travail, ...)

Infos complémentaires

Organisée par ADEAR Lot

Durée de la formation 3 jour(s)

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Plus de renseignements

Yves Bruel - Katy Amilhaud - Agathe Bodo

adearlot@wanadoo.fr

ADEAR Lot

Place de la Halle

46320

ASSIER

Tel. 05 65 34 08 37

N° d'organisme de formation : 73 46 00282 46

Repas partagé, covoiturage conseillé

Dates, lieux et intervenants

06 févr 2018 46320 Assier
09:30 - 17:30 (7hrs)

12 févr 2018 46320 Assier
09:30 - 17:30 (7hrs)

13 févr 2018 46320 Assier
09:30 - 17:30 (7hrs)

ADEAR du Lot, ADEAR du Lot - Yves BRUEL ou Katy AMILHAUD

ADEAR du Lot, ADEAR du Lot - Yves BRUEL ou Katy AMILHAUD

ADEAR du Lot, ADEAR du Lot - Yves BRUEL ou Katy AMILHAUD

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à l'ADEAR du Lot par mail ou courrier.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))